

Adresse du conseil général de la commune de Preuilly (Indre-et-Loire), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Preuilly (Indre-et-Loire), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 498-499;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0498_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

redouble l'effroi de nos ennemis, que la Convention nationale doit être le centre commun auquel les français doivent être ralliés sans cesse. Nous l'avons fait entendre ce cri et nous l'avons soutenu dans les tems les plus orageux où le fédéralisme agitoit le midy de la France. Dans plusieurs de nos discussions bouillantes du feu sacré de l'égalité et de la liberté, combien de fois par des mouvements spontanés et qui n'appartiennent qu'à cet ardent et pur enthousiasme du patriotisme, nous nous sommes levés en masse avec nos concitoyens des tribunes pour renouveler nos serments d'attachement inviolable à la Convention nationale et de lui servir de rempart contre ses ennemis!

Toujours nous avons demandé à grands cris le maintien du gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté et son énergie, tout puissant pour le bien et impuissant pour le mal et nous avons rejeté avec horreur l'idée seule des assemblées primaires et de l'exercice du gouvernement constitutionnel avant l'époque où la révolution sera consommée par l'anéantissement des trônes.

Toujours enfin nous avons taché d'instruire et éclairer le peuple sur les grands principes proclamés par la Convention nationale et dans le code immortel de la nature et des droits de l'homme.

Nous serons toujours, ainsi que les autres sociétés populaires de la République, les sentinelles vigilantes placées en avant pour avertir la Convention nationale sur ses ennemis qui sont ceux du peuple. Nous confondrons toujours nos calomnieux, ceux auxquels la surveillance des sociétés populaires est importune, et qui voudroient par ce motif leur anéantissement, par la pratique constante des vertus républicaines, par la dénonciation de toutes les infractions aux lois, par notre attachement inviolable à la Convention nationale et par notre dévouement absolu à la République.

Ralliés sans cesse aux grands principes et à la représentation nationale, nous vous invitons, Législateurs, à poursuivre votre glorieuse carrière.

Tandis que d'une main vigoureuse vous dirigés les armées de la République sur le sol ennemi couvert partout des trophées de leurs victoires que l'autre ne cesse de comprimer les ennemis du dedans par une justice sévère et inflexible que les lois salutaires sur lesquelles repose la paix intérieure et qui sont autant de branches du gouvernement Révolutionnaire, que ces lois qui ont déterminé les limites où la liberté individuelle unie à la liberté politique soient sévèrement exécutées et n'abandonnés la conduite du vaisseau de l'état que lorsqu'il aura fait son entrée majestueuse dans le port, chargé des dépouilles des tyrans vaincus et des hommages rendus à la République une et indivisible et démocratique.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Suivent 4 signatures.

n'

[Les administrateurs du département de la Corrèze à la Convention nationale, Tulle, le 1^{er} brumaire an III] (43)

Représentans

Votre énergie vient de délivrer la France de la plus dangereuse tyrannie.

Votre sagesse doit lui assurer avec la liberté et l'égalité, la République une et indivisible.

Les principes que vous avez développés dans votre adresse au peuple français, lui présagent cette heureuse nouvelle; nous y applaudissons et nous sommes prêts à verser tout notre sang pour en assurer l'exécution.

Aussy en spectateurs patriotes de tous les flux et reflux révolutionnaires, nous avons vu sans inquiétude passer l'opinion d'un mouvement aveugle et excessif à une marche lente et incertaine, parce que nous nous sommes dits la Convention nationale est là; sa sagesse, sa prudence, son dévouement à la chose publique sauront en fixer le sort et pourvoir à son salut.

Comme vous, nous sommes convaincus qu'une tourmente trop longue, finit par faire le malheur d'une nation; mais nous pensons que le peuple jaloux de sa liberté doit sans cesse monter la garde à côté de ses représentans pour épier avec eux les intrigues de l'aristocratie et les aider à la détruire. Les sentimens du département de la Corrèze, sont invariables comme ceux de tous les vrais républicains; la justice doit être clémentine pour l'innocence et pour l'erreur, et inexorable pour le crime.

Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne.

Suivent 7 signatures.

o'

[Le conseil général révolutionnaire de la commune de Preuilly à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III] (44)

Liberté, Égalité.

Citoyens représentans

Le premier devoir du conseil général d'après la réorganisation qui en a été faite par le représentant du peuple Brival est de vous adresser sa profession de foi. Nous avons tous juré de maintenir la constitution républicaine et le gouvernement révolutionnaire que vous avez décrété et vous dire que nous avons fait le serment solennel d'être inviolablement attachés à la représentation nationale, qu'elle sera toujours notre boussole et que nous ne cesserons pas un seul instant de nous rallier autour de

(43) C 324, pl. 1393, p. 23.

(44) C 324, pl. 1393, p. 18.

la Convention comme le centre unique de notre gouvernement.

Grâces à votre énergie, la terreur qui comprimait le patriotisme a disparu, elle a cédé sa place à une justice sévère qui ne fera palir d'effroy que les conspirateurs, les intriguans, les traîtres, les aristocrates et les malveillans et qui sera l'égide salutaire des patriotes ; la vérité percera d'un bout de la république à l'autre, et nous ne craignons plus cette inquisition dictatoriale que d'un seul mot vous avez anéanti ; votre adresse aux français nous en est un sur garant, union, fraternité et amitié aux républicains, guerre à mort aux tirans, aux conspirateurs et à tous leurs vils suppôts, voilà citoyens représentans notre devise chérie.

Restez à votre poste, écrasez la tête des monstres qui voudroient voir l'anéantissement de la république, la destruction de la liberté et de l'égalité et qui tenteroient de faire revivre le despotisme et tous ses abus.

Vive la Convention nationale ; périssent les tirans et les traîtres.

Salut et fraternité.

Suivent 18 signatures d'officiers municipaux et de notables.

p'

[Les membres de la société populaire d'Aigueperse à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (45)

Liberté, Égalité, Mort au tirans.

Citoyens Représentans

En vain les intriguans, les factieux de tous genres, s'efforcent-ils de prolonger les orages de la révolution pour satisfaire leurs passions criminelles, leurs efforts seront désormais impuissans : vous avez tracé d'une main assurée les bornes de cette révolution qu'assure le bonheur et l'indépendance d'une grande nation.

Votre déclaration solemnelle aux français des intentions qui vous animent, en fixant l'opinion publique sur des principes invariables, va faire disparaître ces germes de divisions intestines qui sembloient menacer la tranquillité publique.

La justice ne sera plus un vain mot dans la bouche du scélerat hypocrite ; déjà la France a peine dégagée de ce système de terreur qui avoit jetté l'alarme et l'effroi dans le cœur de tous les amis de la liberté commence à ressentir son influence salutaire.

Représentans fidèles, vous avez juré de maintenir jusques à la paix le gouvernement révolutionnaire par une sévérité nécessaire, mais impartiale et réfléchie ; vous avez juré de n'abandonner le gouvernail que lorsque le vaisseau sera arrivé au port, par là vous avez rassuré tous les esprits, vous avez répondu au voeu

unanime de tous les français, nous vous renouvelons de notre côté ce serment si cher à nos cœurs et que nous ne nous lasserons jamais de répéter, nous jurons de demeurer invariablement attaché à la liberté, à l'égalité, à l'unité et à l'indivisibilité de la République, de ne reconnoître jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale, d'autre guide que la loi, d'autres principes enfin que ceux que vous avez si sagement proclamés.

Suivent 54 signatures.

q'

[Cassanyès, représentant du peuple, au président de la Convention nationale, Chambéry, le 29 vendémiaire an III] (46)

Citoyen président

Je te fais passer l'adresse du conseil général de la commune de Chambéry, qu'il m'a prié de faire parvenir à la Convention nationale, je puis assurer que c'est le voeu du peuple de cette commune et qu'il étoit beau de le voir dans l'enthousiasme lors de la lecture de l'adresse de la Convention au Peuple français.

Salut et fraternité.

CASSANYÈS.

[Le conseil général de la commune de Chambéry à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III] (47)

Représentans,

Le conseil général de la commune de Chambéry avoit fait une première lecture de l'adresse au peuple français décrétée dans votre séance du 18 ; lorsqu'un très grand nombre de citoyens, se pressant dans les tribunes, en a demandé une seconde.

Nous ne savons pas vous exprimer, représentans, de combien d'applaudissemens, elle a été couverte ; de ces applaudissemens spontanés, vifs et serrés qui se produisent tout à coup dans les grands mouvemens du cœur, dans les douces affections de l'âme, dans la fermeté et l'énergie des principes républicains. Représentans, vous vouléz la justice en action ; la probité, la vertu. En effets, vous vouléz maintenir en le régularisant le gouvernement qui a sauvé la République. Ce sont les voeux des habitans de cette commune mais comme vous l'avez promis, restéz à votre poste, pour consommer le grand oeuvre que vous avez commencé, pour abattre sans retour, toute espèce de tyrannie, pour assurer sur les ennemis de l'intérieur, comme sur ceux de l'extérieur, le triomphe de l'égalité et de la liberté.

(45) C 325, pl. 1412, p. 9.

(46) C 323, pl. 1377, p. 8.

(47) C 323, pl. 1377, p. 9.